

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

L'An deux mille vingt, le deux juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille Club, en raison de la lutte contre la propagation du virus covid-19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Étaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, Marie-Hélène LABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE, Eric DUCREAU.

Virginie GUESDON est désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : désignation d'un délégué CNAS. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

1) PRÉSENTATION DU PROJET D'ANTENNE ORANGE

Monsieur BERTIGNAC, chargé d'affaires chez Orange informe le conseil municipal que l'opérateur est actuellement implanté sur le château d'eau situé rue de Soissons et qu'il va y mettre un terme car cela revient trop cher. Aussi, Orange souhaite implanter la 5G sur une antenne spécialement dédiée sur la commune.

Pour se faire, l'opérateur propose à la commune de louer la parcelle située derrière le city stade et d'y construire un pylône d'une hauteur de 36 mètres. Les travaux seraient entièrement pris en charge par Orange. Un bail serait mis en place pour une durée de 12 ans, renouvelable 6 ans.

A long terme, les autres opérateurs pourraient être susceptibles de venir se greffer sur cette nouvelle antenne.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'émettre un avis sur ce projet.

1 VOIX CONTRE - 2 ABSTENTIONS - 12 VOIX POUR

2) INDEMNITE DE FONCTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire le 23 mai dernier, il convient de fixer les indemnités de fonctions versées aux Adjointes.

Il propose aux membres du conseil de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire à 10,7 % de l'indice brut de la fonction publique, soit un montant brut de 407,17 € mensuel.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) TARIFS D'UN REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET D'UN P.A.I. POUR LA RENTREE 2020 / 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de fixer, comme chaque année, le prix du repas pour la restauration scolaire et le tarif pour un enfant bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) pour l'année scolaire 2020 / 2021. Il donne la parole à Francine THIERY.

Francine THIERY annonce une augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire (58 enfants en moyenne). Pour l'année 2019 / 2020 c'est 21 542,40 € de repas servis.

La commune a réalisé pour ce service 41 440 € de recettes et 56 000 € de dépenses, soit un déséquilibre de 15 401 € pour cette année. Cela ramènerait à un déséquilibre de 1,90€ par jour et par enfant.

Au vu des circonstances sanitaires actuelles, Francine THIERY n'est pas favorable pour augmenter les tarifs cette année.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de maintenir les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2020 / 2021 à 5 € pour un repas et à 3€ pour un P.A.I.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Marie-Thérèse RIVIERE propose de prendre une petite partie du budget dédié à l'aide sociale pour composer le déficit de la restauration scolaire. Le sujet est à étudier.

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire présente le compte de gestion 2019 qui est conforme au compte administratif 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2019.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et laisse Francine THIERY présenter le compte administratif de l'année 2019.

Le compte administratif 2019 fait ressortir les résultats suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Recettes : | 502 549,63 € | Recettes : | 15 859,02 € |
| Dépenses : | 517 279,41 € | Dépenses : | 39 938,17 € |
| Résultat de l'exercice : | - 14 729,78 € | | - 24 079,15 € |
| Excédent cumulé au 31/12/20178: | + 117 154,74 € | | + 127 523,55 € |
| Soit un résultat au 31/12/2019 de : | + 102 424,96 € | | + 103 444,40 € |
| - des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de | | | - 6 940,80 € |
| | | Total : | + 198 928,56 € |

Le Maire ne participant pas au vote, Francine THIERY propose aux membres du Conseil d'adopter le compte administratif 2019.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de 102 424,96 € en recettes de fonctionnement et un excédent de 96 503,60 € en recettes d'investissement. Soit un résultat de 198 928,56 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de 2019.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) VOTE DES TAXES COMMUNALES 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales de l'année 2019. Au vu des circonstances sanitaires qui ont touché financièrement la majeure partie des foyers, il suggère de maintenir les taux pour l'année 2020, à savoir :

- ✓ **Taxe foncière (bâti) : 15,04 %**
- ✓ **Taxe foncière (non-bâti) : 39,08 %**

Ce qui donnerait un produit attendu de 132 517 €. Sachant que la commune continuera à percevoir le produit de la taxe d'habitation, soit 79 389 € estimés.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le maintien des taxes communales pour l'année 2020.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

8) VOTE DU BUDGET UNIQUE 2020

Monsieur le Maire présente le budget unique 2020, qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 560 524,96 €
- ❖ Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 140 244,40 €

Soit un budget total de : **700 769,36 € équilibré en recettes et dépenses.**

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget unique 2020.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

9) DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire énonce que suite à l'installation du nouveau conseil municipal le 23 mai dernier, il convient de désigner les conseillers communautaires pour la durée du mandat en cours.

Gilles COLMANT, Maire et Francine THIERY, Premier Adjoint sont désignés conseillers communautaires.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

10) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire fait part que suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 23 mai dernier, il convient également de constituer la commission d'appel d'offres et demande donc aux membres du conseil les volontaires.

La commission d'appel d'offres est ainsi constituée :

Président : Gilles COLMANT, Maire

Membres titulaires :
- Francine THIERY
- Caroline FOURMANOIR
- Charles GARNIER

Membres suppléants : - Marie-Hélène RABELLE
- Virginie GUESDON
- Jean Henri BORENTIN

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Francine THIERY fait part au conseil de la requête de Monsieur Jean-Michel SAVARD, qui souhaite participer à toutes les commissions ouvertes aux personnes extérieures.

11) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense pour la durée du mandat en cours. Il rappelle que celui-ci sera chargé d'être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Il relayera les informations relatives aux questions de défense auprès de conseil municipal et des habitants.

Eric DUCREAU est désigné comme correspondant « défense ».

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

12) PROJET D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU POLE METROPOLITAIN : AVIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, la Communauté de communes de plaines et Monts de France et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ont souhaité travailler ensemble, développer une réflexion sur la complémentarité de leurs territoires et sur la convergence de leurs politiques d'intervention et ce, à une échelle dépassant les seules limites administratives.

A cette fin, en juillet 2016, les quatre établissements publics de coopération intercommunale et le Département de Seine-et-Marne ont créé le GIP « Interscot pour le développement de nos territoires ». ensemble, ils entendent définir et poursuivre une approche globale et cohérente de leurs politiques dans le respect des compétences de chacun. L'objectif, traduit par le Projet de Territoire du GIP, est de structurer et renforcer l'attractivité du territoire face aux enjeux et défis à venir, notamment posés par l'émergence rapide de la Métropole du Grand Paris ou encore l'arrivée prochaine du terminal T4 de l'aéroport de Paris.

La satisfaction de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions visant notamment, à développer l'offre de formation et à créer des emplois, à accompagner une offre de logement qui doit être équilibrée et adaptée à ces nouveaux enjeux, avec un réseau de transport répondant aux besoins des habitants afin de préserver au mieux leur qualité de vie.

Monsieur le Maire rend compte alors de la décision de l'Assemblée Générale du GIP Inter Scot, au cours de sa réunion du 6 février dernier, de solliciter la création d'un pôle métropolitain afin d'institutionnaliser cette ambition commune. Puis il fait état de la délibération du conseil communautaire, au cours de sa réunion du 6 mars, validant cette démarche.

Monsieur le Maire présente le projet de statuts du Pôle tel que validé par le conseil communautaire.

Il précise que conformément aux dispositions légales, l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes au Pôle métropolitain.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

13) APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ASSISTANCE ET AUX CONSEILS POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS AU DROIT DE L'OCCUPATION DU SOL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune fait appel au cabinet de Madame DUBROCA dans le cadre de l'assistance et des conseils relatifs aux autorisations et actes pour l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver la convention de mise à disposition de Madame DUBROCA et de l'autoriser à la signer.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14) DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de May est adhérente au CNAS et que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de désigner un délégué du CNAS au sein de la commune et des instances du CNAS. Celui-ci assurera une fonction d'interface avec le personnel.

Michaël RUBENS est désigné délégué élu du CNAS.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Désignation des membres de la commission de travaux :

- Gilles COLMANT
- Francine THIERY
- Marie-Hélène RABELLE
- Alain FORESTIER
- Charles GARNIER
- Philippe ALLEMBACH
- Arnaud SIMONET
- Marie-Thérèse RIVIERE

➤ Désignation des membres de la commission des finances :

- Gilles COLMANT
- Francine THIERY
- Marie-Hélène RABELLE
- Caroline FOURMANOIR
- Charles GARNIER
- Philippe ALLEMBACH
- Marie-Thérèse RIVIERE

➤ Désignation des membres de la commission scolaire :

- Gilles COLMANT
- Francine THIERY
- Marie-Hélène RABELLE
- Caroline FOURMANOIR
- Chantal BERGANDY
- Virginie GUESDON
- Jean Henri BORENTIN

+ 1 parent élu

- Désignation des membres de la commission communication :
 - Michaël RUBENS
 - Alain FORESTIER
 - Virginie GUESDON
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion de la Rivière Ourcq (SIAGRO) :
 - Membre titulaire : Alain FORESTIER
 - Membre suppléant : Charles GARNIER

Monsieur le Maire précise que des personnes extérieures au conseil municipal seront appelés à rejoindre les commissions.

- Monsieur le Maire informe que le feu d'artifice du 13 juillet et la soirée du comité des Fêtes, ainsi que la brocante de septembre n'auront pas lieu. Il proposera quand même aux forains de venir en septembre.
- Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 21 février 2021. Virginie GUESDON est désignée coordonnateur du recensement.
- Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il envisagerait de tester sur les rues du Chanois et de la Fontaine aux Chiens l'éclairage public avec des ampoules LED, afin d'étudier la consommation de celles-ci et peut-être à long terme modifier les ampoules sur l'ensemble de la commune.
- Suite à une information du SDESM, Monsieur le Maire informe que d'ici 2026, les cuves à fioul à l'école ne seront plus autorisées.
- Une réflexion est en cours pour savoir si la commune envisage ou non de faire un contrat rural durant ce mandat.
- Marie-Hélène RABELLE annonce que 307 € ont été récoltés pour les denrées alimentaires auprès des Restos du Coeur de Lizy-sur-Ourcq.
- Cimetière :
 - Marie-Thérèse RIVIERE demande s'il serait possible de mettre un second point d'eau au cimetière et de rehausser le premier afin de pouvoir placer les arrosoirs au plus près du robinet.
 - Monsieur le Maire dit qu'il envisage également de faire une nouvelle allée et re-gravionner toutes les autres allées du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 58.

Le secrétaire de séance
Virginie GUESDON



Le Maire
Gilles COLMANT


